

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON**

Commune d'ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 14 février 2019

NOMBRES DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	42
Convocation en date du 07/02/2019		

**Objet : Création du chemin rural des
Seissières
(commune déléguée de Lacalm/chemin
n°13)**

L'an deux mille dix-neuf
Et le 14 février à 20 heures 30

Suivant Arrêté Préfectoral n°2015-322 01 BCT du 18 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'ARGENCES EN AUBRAC, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire

Présents : ALBOUZE Geneviève, BALDY Wilfried, BALITRAND Michel, BATUT Eric, BES Michel, BIRON Gérard, BORIE Jean-Claude, BOUYSSOU Alexandre, CANTUEL Annick, CARRIE Roland, CHABRAT Henri, DELBOR Corinne, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, GARREL Thierry, GIRBAL Bernard, IMBERT Arnaud, JOULIA Patricia, LANNE Marie-Pierre, LEMOULIER Janine, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAXCH Olivier, MOULIAC Philippe, RAFFY Daniel, RICHARD Jean-François, RODIER Marcel, ROUQUETTE Michel, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Géraud, VALADIER Jean, VENZAC Jean-Baptiste,

Excusés/Représentés :

BESOMBES Jean-Bernard (pouvoir donné à Géraud Valadier), CONDON Jean-Eugène, CONQUET Céline, DAGES Alain (pouvoir donné à Paulette Louvrier), GASQ Christiane (pouvoir donné à Geneviève Albouze), IGNACE André (pouvoir donné à Annick Cantuel), MIQUEL Vincent (pouvoir donné à Colette Feybesse), ROLLAND Frédéric, SOUREIL Claude, VENZAC Benoît (pouvoir donné à Anne Magne), VEZY Jean-Michel (pouvoir donné à Michel Dumas),

Absents :

BARRAUD Pierre, BESOMBES Rosine, BOISSONNADE Colette, CAYLA David, CAYRON Huguette, CHAYRIGUES Marie-Laure, DELMAS Laurent, DELTHEIL Claire, DIJOLS Jean-Pierre, DOMERGUE Géraldine, DROUILLET Julien, FRANC Christian, GASQ Marie-Paule, IMBERT Laurent, NAYROLLES Gilbert, PRAT René, RAYMOND André, RIGAL Jean-Pierre, VACOSSIN Patricia, VAYSSIERE Odile,

Patricia Joulia est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que la commune historique de Lacalm et certains propriétaires avaient aménagé sur un bien de section, à partir de deux tronçons existants, à chaque extrémité, une voie de desserte pour accès à des parcelles agricoles.

Considérant que cette voie est affectée à l'usage du public et non cadastrée,

Considérant que les décisions relatives à l'ouverture ou redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux sont prises par le Conseil municipal, après accomplissement de certaines formalités,

Considérant qu'en cas d'ouverture d'un chemin rural, deux possibilités sont à envisager, soit la création d'un chemin nouveau, soit l'incorporation d'un chemin existant, avec acquisition des terrains de gré à gré, après enquête publique,

Considérant que la délibération par laquelle un conseil municipal décide de " classer " certains chemins comme chemins ruraux ne présente pas un caractère de nature à justifier qu'il soit sursis à l'exécution de la présente délibération,

- Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,
- Vu les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,
- Vu les articles L 134-1 et L 134-2, R 134-3 à R 134-30 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création du chemin rural des Sessières ou incorporation du chemin existant, conformément au plan présentement joint,
- demande la réalisation d'une enquête publique pour concrétisation de ce projet, conformément aux articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,
- et autorise M. le Maire à mettre en œuvre toutes procédures administratives nécessaires à cette opération et signer tous documents y afférents.

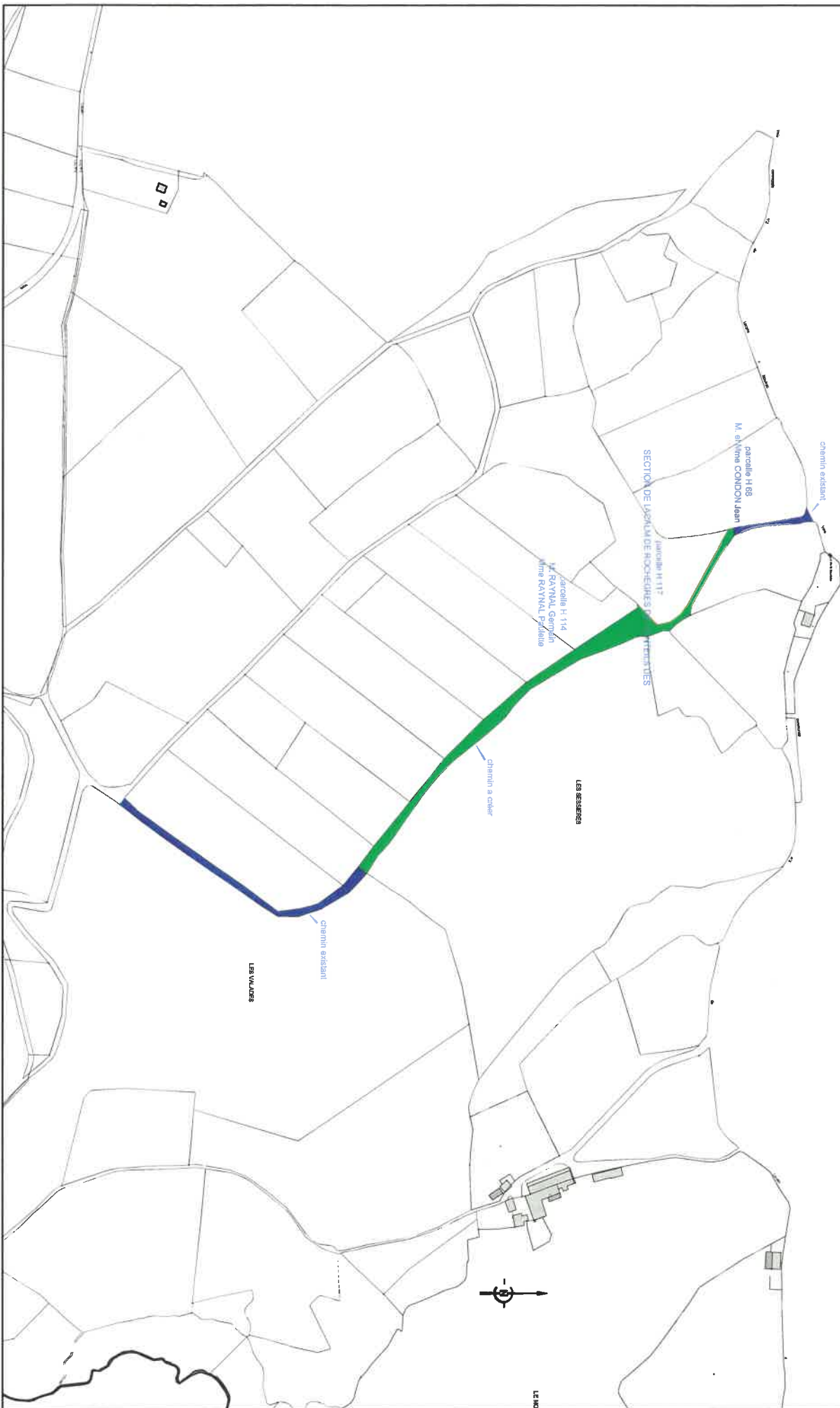
Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois, et an susdits

M. le Maire,

Jean VALADIER



Et envoi en Préfecture, le 18 mars 2019
Pour extrait conforme.



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Création du chemin rural des Seissières (Commune déléguée de
Lacalm/chemin n°13)

Date de décision: 14/02/2019

Date de réception de l'accusé 18/03/2019
de réception :

Numéro de l'acte : 14022019_34

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20190214-14022019_34-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .9

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

Date de la version de la 28/11/2018
classification :

Nom du fichier : seissieres.pdf (99_DE-012-200055846-20190214-14022019_34-
DE-1-1_1.pdf)

Annexe : plan 13.pdf (99_AU-012-200055846-20190214-14022019_34-
DE-1-1_2.pdf)

Plan chemin n°13